

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le mercredi 5 avril 2017 à 20h30 précises.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 29 mars 2017.

Étaient présents : Mr Michel ARMAND, Maire ; Mmes Isabelle ARBEAU, Valérie BERGEY, Eliane BERNADET, Aurélie BIBENS et Christelle JEAN ; Mrs Jean-Michel CAZE, Philippe HERNANDEZ, Benoit LABUZAN, Jean-Marie LATIER, Francis LATRILLE, Laurent LAUZUN et Bernard MUGICA.

Étaient absents : Mrs Michel BIBENS et Gérald FAVE.

Madame Aurélie BIBENS a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération concernant l'implantation d'un abri passagers au lieu-dit Marengo. Le Conseil Municipale accepte à l'unanimité l'ajout de cette délibération.

1/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 février 2017

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 22 février 2017.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 22 février 2017.

2/ Délibération n° DELIB1_04_17 : Compte Administratif 2016 du Budget Général

Monsieur Francis LATRILLE, Premier Adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2016 du budget général comme suit :

➤ Section de fonctionnement

1 - Dépenses : 497.922,39 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général	118.485,92 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	187.069,64 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	58.129,97 €
Chapitre 66 - Charges financières	33.312,62 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	140,33 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section	100.783,91 €

2 - Recettes : 612.972,70 €

Chapitre 013 - Atténuations de charges	13.559,97 €
Chapitre 70 - Produits des services	34.211,63 €
Chapitre 73 - Impôts et Taxes	364.994,33 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	87.150,79 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	15.104,76 €
Chapitre 76 - Produits financiers	2,25 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	97.948,97 €

R 002 - Excédent reporté de fonctionnement 85.332,37 €

➤ **Section d'investissement**

1 - Dépenses : 223.221,78 €

Chapitre 10 - Dotations, fonds diverses	16.248,12 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	141.239,31 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	65.734,35 €

D 001 - Solde d'exécution reporté 56.453,74 €

2 - Recettes : 251.950,18 €

Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves	58.674,40 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	23.491,87 €
Chapitre 28 - Amortissements des immobilisations	100.783,91 €
C/1068 - Dotations fonds divers réserves	69.000,00 €

Etant établi que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et qu'il s'est retiré de la salle de réunion, Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Premier Adjoint entendu, **Approuve**, à l'unanimité le Compte Administratif 2016 du budget général présenté.

3/ Délibération n° DELIB2_04_17 : Compte de Gestion 2016 du Budget Général

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4/ Délibération n° DELIB3_04_17 : Affectation des résultats 2016

Consécutivement à l'adoption du compte administratif 2016 du budget général et du compte administratif 2016 du budget général lors de la séance du 5 avril 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice faisant apparaître un excédent de deux cents mille trois cent quatre vingt deux euros et soixante huit centimes, le Conseil Municipal Monsieur Le Maire entendu et à l'unanimité **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement - Résultat de fonctionnement antérieur budget général : - Résultat 2016 budget général :		+ 85 332.37 € + 115 050.31 €
- Résultat de clôture à affecter :		+ 200.382.68 €
Solde d'exécution de la section d'investissement : - Résultat d'investissement antérieur : - Résultat de l'exercice 2016 :		- 56 453.74 € + 28 728.40 €
- Résultat d'investissement de clôture :		- 27 725.34 €
Solde des restes à réaliser d'investissement : - Dépenses engagées non mandatées :		- 15 119.62 €
- Résultat réel d'investissement :		- 42 844.96 €
- Affectation en réserves R 1068 en investissement :		+ 43 000.00 €
- Report en exploitation R 002 :		+ 157 382.68 €

5/ Délibération n° DELIB4_04_17 : Vote des taux des taxes locales

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de deux cent quatre mille quatre cent cinquante huit euros

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Article 1^{er} : **Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit :

- Taxe d'habitation = 14.43 %
- Foncier bâti = 15.49 %
- Foncier non bâti = 48.78 %

Article 2 : **Charge** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

6/ Délibération n° DELIB5_04_17 : Budget Primitif 2017 du Budget Général

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2017 du budget général suivant :

➤ **Section de fonctionnement**

1 - Dépenses : 647.947,25 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général	142.380,26 €	Pour mémoire BP N-1 135.270,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	236.200,00 €	202.450,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	62.530,95 €	61.965,13 €
Chapitre 66 - Charges financières	29.800,00 €	33.600,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	400,00 €	200,00 €
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	3.283,91 €	3.283,91 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues de fonctionnement	5.000,00 €	5.000,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	168.352,13 €	107.634,00 €

2 - Recettes : 647.947,25 €

Chapitre 70 - Produits des services	30.840,00 €	Pour mémoire BP N-1 31.000,00 €
Chapitre 73 - Impôts et Taxes	359.845,67 €	334.909,67 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	72.466,00 €	75.961,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	15.500,00 €	15.000,00 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	11.303,73 €	7.000,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	609,17 €	200,00 €
R 002 - Excédent reporté de fonctionnement	157.382,68 €	85.332,37 €

➤ **Section d'investissement**

1 - Dépenses : 283.213,24 €

Chapitre 10 - Dotation Fonds divers Réserves	24.317,38 €	Pour mémoire BP N-1 16.248,12 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	162.811,35 €	156.358,93 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	63.359,17 €	65.750,00 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues d'investissement	5.000,00 €	0,00 €
D 001 - Déficit antérieur reporté	27.725,34 €	56.453,74 €

2 - Recettes : 283.213,24 €

<i>N-1</i>		Pour mémoire BP
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	8.000,00 €	23.492,88 €
Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves	60.577,20 €	42.650,00 €
Chapitre 040 - Amortissement des immobilisations	3.283,91 €	3.283,91 €
C/1068 - Dotations fonds divers réserves	43.000,00 €	69.000,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	168.352,13 €	107.634,00 €
Chapitre 024 - Produits des cessions	0,00 €	48.750,00 €

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, **Approuve**, à l'unanimité le budget primitif 2017 du budget général présenté.

7/ Délibération n° DELIB6_04_17 : FDAEC 2017

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

Pour l'année 2017, le montant global de l'attribution pour la commune de Mazères s'élève à **8 000,00 Euros**.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal Monsieur Le Maire entendu et à l'unanimité **Décide** :

- ✚ De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 8 000,00 euros pour les travaux de réfection de la voirie communale.

✚ D'approuver le plan de financement suivant :

Subvention Conseil Général	8 000,00 €
Autofinancement	<u>40 986.63 €</u>
Investissement total	48 986.63 € HT

8/ Délibération n° DELIB7_04_17 : Indemnités de fonction des élus

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 ;

Vu le décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **Décide à l'unanimité** :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 31% de l'indice terminal de la fonction publique avec effet au 1er janvier 2017,

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux maximal de 8,25% de l'indice terminal de la fonction publique avec effet au 1er janvier 2017.

9/ Délibération n° DELIB8_04_17 : Modification des statuts du SISS

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit la création de commune nouvelle.

Un arrêté du 1er août 2016 a ainsi créé la commune nouvelle de "Castets et Castillon" depuis le 1er janvier 2017, fusion des communes de Castets-en-Dorthe et Castets-et-Castillon, toutes deux membres du SISS.

Cette création entraîne la nécessité de modifier les statuts du syndicat et notamment l'article 1 définissant le nombre de communes membres, le SISS étant désormais constitué de 34 communes au lieu de 35.

D'autre part, l'article 5, ayant trait au nombre de délégués, doit aussi être abondé en précisant que le syndicat choisit de ne pas appliquer la règle posée par le 8^{em} alinéa de l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales issue de l'article 12 de la loi Sido du 8 novembre 2016, qui prévoit que la commune nouvelle peut bénéficier d'un nombre de sièges au sein du comité syndical égal à la somme des sièges détenus précédemment par chacune des anciennes communes, soit 4, sauf si le règlement du syndicat exclut l'application de cette règle. Et ce pour garantir une équité entre les 34 communes membres qui comptent ainsi toutes deux délégués titulaires.

Le comité syndical dans sa séance du 6 mars 2017 a validé à l'unanimité la modification des statuts. Les communes membres du SISS doivent délibérer, dans un délai maximum de trois mois, sur la proposition des nouveaux statuts du SISS.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, **Approuve**, à l'unanimité la modification des statuts du SISS tel qu'annexé à la présente délibération.

10/ Délibération n° DELIB9_04_17 : Implantation d'un abri passagers lieu-dit Marengo

Le maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département l'implantation d'un nouvel abri passagers au Lieu-Dit Marengo. L'abri actuellement en place est vétuste et il convient pour des raisons de sécurité de procéder à son remplacement.

Considérant le nombre d'enfants inscrits au service de transport scolaire à l'arrêt Marengo,

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, **Décide**, à l'unanimité de solliciter auprès du Département de la Gironde l'implantation d'un abri passagers à l'arrêt de transports scolaires dénommé "Marengo".

Par ailleurs le Conseil Municipal s'engage d'une part à mettre en place au préalable la dalle béton qui accueillera l'abri et d'autre part à participer financièrement à l'opération à hauteur de 400 euros.

11/ Communications diverses

- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va rencontrer d'ici quelques jours la responsable des bibliothèques de la CdC Sud Gironde ainsi qu'une responsable de la bibliothèque départemental pour conclure des délais et modalités de restitution du local mis à disposition à côté de la mairie. Le local pourra ainsi être rénové afin d'y accueillir les séances du Conseil Municipal et répondre aux conditions d'accessibilité.
- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a procédé au recrutement d'un agent contractuel pour une durée minimal d'un mois afin de sursoir au retard de travail de l'entretien de la commune consécutif à un arrêt maladie.
- ✚ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter la date du 13 mai 2017 pour réunir les aînés de la commune au repas annuel qui leur est offert.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00

Délibérations :

- ✓ Délibération n° DELIB1_04_17 : Compte Administratif 2016 du Budget Général
- ✓ Délibération n° DELIB2_04_17 : Compte de Gestion 2016 du Budget Général
- ✓ Délibération n° DELIB3_04_17 : Affectation des résultats 2016
- ✓ Délibération n° DELIB4_04_17 : Vote des taux des taxes locales
- ✓ Délibération n° DELIB5_04_17 : Budget Primitif 2017 du Budget Général
- ✓ Délibération n° DELIB6_04_17 : FDAEC 2017
- ✓ Délibération n° DELIB7_04_17 : Indemnités de fonction des élus
- ✓ Délibération n° DELIB8_04_17 : Modification des statuts du SISS
- ✓ Délibération n° DELIB9_04_17 : Implantation d'un abri passagers lieu-dit Marengo